



CONSULTATION - MISE EN CONCURRENCE

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente mise en concurrence a pour objet de concéder une part du domaine public communal en vue de l'organisation de **marchés artisanaux nocturnes saisonniers**.

CONDITION DE LA MISE EN CONCURRENCE :

La présente mise en concurrence ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics mais de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques – Article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

DATES ET LIEUX FAISANT L'OBJET DE LA CONCURRENCE :

La convention d'occupation temporaire du domaine public est consentie :

Selon les dates et horaires suivants :

- juin 2021 : jeudi 24
- juillet 2021 : jeudis 1, 8, 15, 22 et 29,
- août 2021 : jeudis 5, 12, 19, et 26,
- septembre 2020 : jeudi 2 et jeudi 9
- fermeture du site à 13h00 par la police municipale, à l'aide de bornes escamotables,
- installation à 16h00 et ouverture du marché à 17h00,
- clôture du marché à 0h par la police municipale.

Mise à disposition de l'espace public suivant :

- Rue Louis Martin : dans sa portion comprise entre les accès souterrains à l'ensemble immobilier dénommé "Odyssée 80",
- Parking de l'Odyssée.

PRÉSENTATION DES OFFRES ET SÉLECTION DES CANDIDATURES :

Chaque candidat devra produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

- un dossier de présentation permettant d'indiquer l'expérience du candidat ainsi que son projet et ses modalités d'organisation (4 pages maximum),
- une copie recto/verso d'un justificatif d'identité en cours de validité de la personne organisatrice, qu'elle soit physique ou morale,
- une copie de l'assurance de la personne organisatrice.

Aucune demande ne sera instruite si l'ensemble des pièces n'est pas fourni.

Les critères pondérés de jugement des offres sont les suivants :

- expérience du candidat dans le domaine de l'organisation de marchés artisanaux (4 points),
- engagement écrit sur le projet présenté à proposer 25 exposants au minimum (4 points),
- engagement écrit sur le projet présenté à ne proposer que des exposants commercialisant des produits artisanaux ou de production régionale (4 points),
- proposition d'une redevance par exposant et par jour d'un minimum de 15 euros et engagement à s'acquitter de la somme totale correspondante à chaque fin de mois, auprès du régisseur des droits de place de la collectivité (4 points),
- animation et communication autour du projet (4 points).

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les candidats devront transmettre leur offre **avant le 15 décembre 2020 à 17h :**

- contre récépissé à la **Mairie de La Croix Valmer, située 102 rue Louis Martin à La Croix Valmer (83420),**
- par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Mairie de La Croix Valmer
Service Occupation du Domaine Public
102 rue Louis Martin
83420 LA CROIX VALMER

Le pli devra porter la mention "Organisation des marchés artisanaux nocturnes 2021"

- par voie électronique à l'adresse : elise.mazoyer@lacroixvalmer.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Pour tout renseignement complémentaire, le Responsable du Service Occupation du Domaine Public est à votre disposition au 06.71.57.86.52 ou au 29 Bd de Tahiti à LA CROIX VALMER - cyril.garnier@lacroixvalmer.fr

